RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉSEAU GRETA
ACADÉMIE DE NANCY-METZ
GRAND EST

LA FORMATION EN APPRENTISSAGE

avec le réseau des GRETA-CFA de Lorraine

www.greta-lorraine.fr

Le réseau des GRETA-CFA de Lorraine, c'est

- Des formations du CAP au BTS *
- Des équipes aguerries à la pédagogie de l'alternance
- Un accompagnement tout au long de la formation
- Des équipements performants et innovants
- Un maillage territorial fort
- + de 10 secteurs d'activité
- Des formations de qualité labellisées Eduform/Qualiopi

* et au-delà du BTS pour certaines filières de formation

Nos engagements

- Assurer aux jeunes de 16 ans à 29 ans une formation diplômante gratuite et faciliter la poursuite d'étude.

- Accompagner les apprentis et candidats à l'apprentissage tout au long de leur parcours (recherche d'entreprises d'accueil, démarches administratives, accès aux aides réservées aux apprentis, suivi de la formation au CFA et en entreprise).

- Accompagner les entreprises tout au long du parcours (mise en relation avec des candidats, information sur les démarches et les financements possibles, aide à la formalisation du contrat d'apprentissage, aide méthodologique dans le processus de formation de l'apprenti en entreprise ...).

Notre offre de formation

Le réseau des GRETA-CFA de l'Académie Nancy-Metz est composé de **5 CFA et d'un CFA académique dédié aux métiers du sanitaire et social.** C'est le plus gros réseau de CFA de l'académie tant en termes de nombre d'apprentis, de diversité de diplômes que de sites de formation. Présent sur tout le territoire de l'Académie Nancy-Metz, le réseau des GRETA-CFA déploie près de 600 formations dans tous les secteurs d'activité (industrie, automobile, services, restaurations, bureautique....) et propose des formations par apprentissage sur plus de 70 lycées professionnels publics.

La plupart des formations sont mises en œuvre au sein d'unités spécialisées appelées UFA (unité de formation d'apprentis).

Le saviez VOUS ?

La mixité de parcours

Les élèves scolarisés en lycées publics ont la possibilité, dans la plupart des établissements, de signer un contrat d'apprentissage en cours de cycle de formation. Le cas échéant, l'élève change de statut et devient apprenti, il pratique l'alternance tout en restant au sein de la classe dans laquelle il est scolarisé. Autre avantage : en cas de rupture du contrat d'apprentissage, la formation peut être poursuivie sous statut scolaire.

+ de 4000
apprentis sur tout le territoire

+ de 600
formations

5 GRETA-CFA

1 CFA académique

70 SITES

42 LOCALITÉS

L'apprentissage, mode d'emploi

L'apprentissage est une forme d'éducation alternée associant :

- une formation dans une entreprise, fondée sur l'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles en relation directe avec le diplôme visé par le contrat d'apprentissage ;
- des enseignements dispensés au CFA.

Le contrat d'apprentissage

est établi entre un apprenti et une entreprise, et est visé par le CFA	concerne les jeunes âgés de 16 à 29 ans, sauf dispositions particulières*

** La limite d'âge est portée à 35 ans lorsque le contrat d'apprentissage fait suite à un précédent contrat et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu, ou lorsque le précédent contrat a été rompu pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti ou suite à une inaptitude physique et temporaire de celui-ci.*

La nature et la durée du contrat

- Contrat à durée indéterminée (CDI) débutant par une période d'apprentissage.
- Contrat à durée limitée (CDD) :
  - de 6 mois à 3 ans (selon la durée du cycle de formation préparant à la qualification objet du contrat/durée ajustable en fonction du niveau de qualification et des compétences déjà détenues par l'apprenti),
  - jusqu'à 4 ans pour les apprentis en situation de handicap et les sportifs de haut niveau.

L'accompagnement de l'apprenti en entreprise est assuré par un maître d'apprentissage

- Celui-ci doit détenir un diplôme ou un titre relevant du même domaine et d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti, et justifier d'au moins une année d'activité professionnelle en rapport avec la qualification visée.
- Autre possibilité : avoir exercé pendant au moins deux ans une activité en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

L'apprentissage pour favoriser une insertion vers l'emploi

Opter pour l'apprentissage, c'est suivre tout un cursus de formation et ainsi accéder à des diplômes de l'enseignement tout en étant salarié.
Se former en apprentissage, c'est aussi bénéficier d'une première expérience professionnelle significative au sein d'une entreprise. Le contrat d'apprentissage débouche d'ailleurs souvent vers une proposition d'emploi ou une poursuite d'étude si l'apprenti le souhaite.

Liste des diplômes proposés par apprentissage

- Niveau 3 : Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP), mention complémentaire
- Niveau 4 : Bac professionnel, Brevet Professionnel (BP), Brevet des Métiers d'Art (BMA), mention complémentaire, titre professionnel
- Niveau 5 : Brevet de Technicien (BTS), titre professionnel
- Niveau 6 : Diplôme National des Métiers d'Art et du Design (DNMADE), Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)
- Niveau 7 : Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG)

Répartition des apprentis selon le niveau de la formation préparée

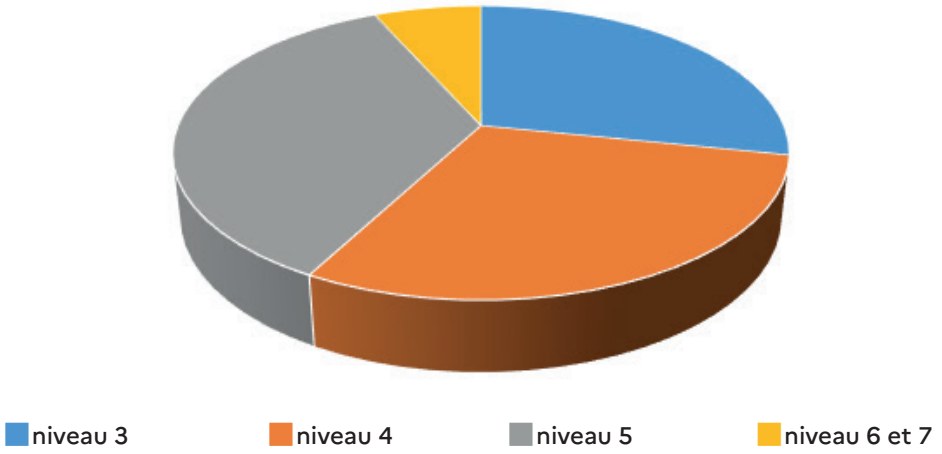

De plus, de nombreux diplômes universitaires (BUT, Licence Professionnelle, Master, diplôme d'ingénieur) sont organisés en partenariat avec l'Université de Lorraine

La rémunération de l'apprenti

- Variable selon l'âge de l'apprenti et l'année d'exécution du contrat.
- Montant de la rémunération minimale (des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable) :

Durée du contrat	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2ème année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	
3ème année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	

Les aides aux employeurs d'apprentis

A partir de janvier 2023, une aide de **6 000 €**, appelée aide unique ou exceptionnelle selon les situations, est versée à l'employeur d'un apprenti pour les 12 premiers mois du contrat d'apprentissage. Cette aide ne concerne pas les collectivités ni les établissements publics.

- A partir du 01/01/2023 : Aide unique aux employeurs d'apprentis (Entreprises < 250 salariés), pour l'embauche d'un apprenti préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalent au plus au baccalauréat (montant variable selon la durée du contrat).
  Au maximum : 4 125 € pour la 1re année, 2 000 € pour la 2e année, 1 200 € pour la 3e et, éventuellement, la 4e année.

- Aide à l'embauche d'un apprenti handicapé cumulable avec les autres aides.

- Réduction générale de cotisations sociales patronales de la part de l'URSSAF, pour les rémunérations n'excédant pas 1,6 SMIC (variable selon le niveau de rémunération du salarié et l'effectif de l'entreprise : moins de 20 salariés /20 salariés ou plus).

- «Bonus alternants» venant en déduction de la taxe d'apprentissage, à condition d'employer au moins 250 salariés et d'accueillir au moins 5 % d'alternants.

2 conditions à remplir pour en bénéficier
- *Être une entreprise de moins de 250 salariés*
- *Recruter un apprenti préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau CAP au Bac*

Pour aller plus loin, consultez le site du Ministère du travail

Nos secteurs d'activité

Automobile

BTP

Bureautique Informatique

Commerce Vente

Hôtellerie Restauration Tourisme

Industrie

Transport et logistique

Métiers du bois

Sanitaire et social

www.greta-lorraine.fr

Conclure un contrat d'apprentissage : comment ça marche ?

1. Prendre contact avec le GRETA-CFA

Nos conseillers sont à votre écoute pour vous expliquer les démarches et vous accompagner dans la recherche d'un apprenti ou d'une entreprise.

2. Entretien d'embauche – Job dating

Le réseau des GRETA-CFA vous accompagne dans l'organisation de job dating et la mise en relation entreprise et futur apprenti.

3. Stage d'observation

Un stage d'observation peut être mis en place au sein de l'entreprise pour valider la volonté de signer un contrat d'apprentissage entre les deux parties.

4. Signature de la convention

Entreprise et apprenti sont d'accord, le GRETA-CFA vous accompagne dans les démarches administratives à faire pour démarrer la formation, obtenir les droits et aides et signer le contrat.

5. Accompagnement

Tout au long de la formation, le GRETA-CFA accompagne apprenti et entreprise dans le bon déroulement de celle-ci.

Choisir la formation en apprentissage

3 bonnes raisons de **recruter un apprenti pour une entreprise**

- Permettre à un apprenti **d'acquérir des compétences professionnelles**
- Le familiariser au **travail d'équipe, aux valeurs et à la culture de l'entreprise**
- **Anticiper le renouvellement** des générations et des compétences.

5 bonnes raisons de **se former en apprentissage**

- **Obtenir un diplôme** d'État ou un titre à finalité professionnelle inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)
- Se familiariser avec le monde du travail et **obtenir une expérience professionnelle**
- **Accéder plus vite au marché du travail**
- **Profiter de l'expertise d'un professionnel** qui privilégie l'acquisition des savoirs-être et des savoirs-faire au sein d'une entreprise.
- **Accéder à un salaire**

La formation en apprentissage, vue par une apprentie

Julia Viry est apprentie en CAP peintre-applicateur de revêtements au GRETA-CFA Lorraine Sud. Rencontre

Quel est ton parcours ?

J'ai fait trois ans au lycée hôtelier de Gérardmer en boulangerie pâtisserie, j'ai obtenu mon CAP boulanger et mon BAC pro boulanger pâtissier. L'été dernier, j'ai rénové une maison avec ma mère. J'ai pu expérimenter la peinture, la tapisserie, le parquet, etc. et j'ai adoré ça ! Je me suis donc lancé dans un CAP peintre applicateur en apprentissage. Aujourd'hui, j'apprends à faire autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, à poser du parquet, du papier peint et un peu de carrelage mais c'est spécifiquement de la peinture et du papier peint.

Pourquoi as-tu choisi la formation en apprentissage ?

J'ai trouvé un contrat d'apprentissage dans l'entreprise « Tendances et nuances ». Je trouve qu'on apprend mieux qu'à l'école parce que le travail est plus concret, on travaille avec les chefs d'entreprise et avec les clients. Je vais sur des petits chantiers sur lesquels je peux développer mon autonomie. Et puis il y a aussi le salaire, c'est motivant et permet d'entrer dans la vie adulte petit à petit.

Recruter un apprenti pour son entreprise

Rencontre avec Mélody Didier, dirigeante de l'entreprise Tendances et Nuances. Elle a fait le choix de recruter une apprentie en CAP peintre applicateur au sein de sa structure. Zoom sur sa fonction de maître d'apprentissage.

« Recruter un apprenti au sein de mon entreprise représentait une belle opportunité, en effet, on leur apprend vraiment notre façon de travailler. On a tous nos petites habitudes, ainsi nous la formons à nos propres méthodes dans l'objectif de lui proposer un contrat à la suite de la formation. C'est donc une belle façon de recruter de façon progressive un bon élément. Le coût final est largement rentabilisé, entre les aides à l'apprentissage pour le recrutement et le fait que nous formons un futur collaborateur, c'est du gagnant-gagnant ! »

Contactez le GRETA-CFA le plus proche de vous !

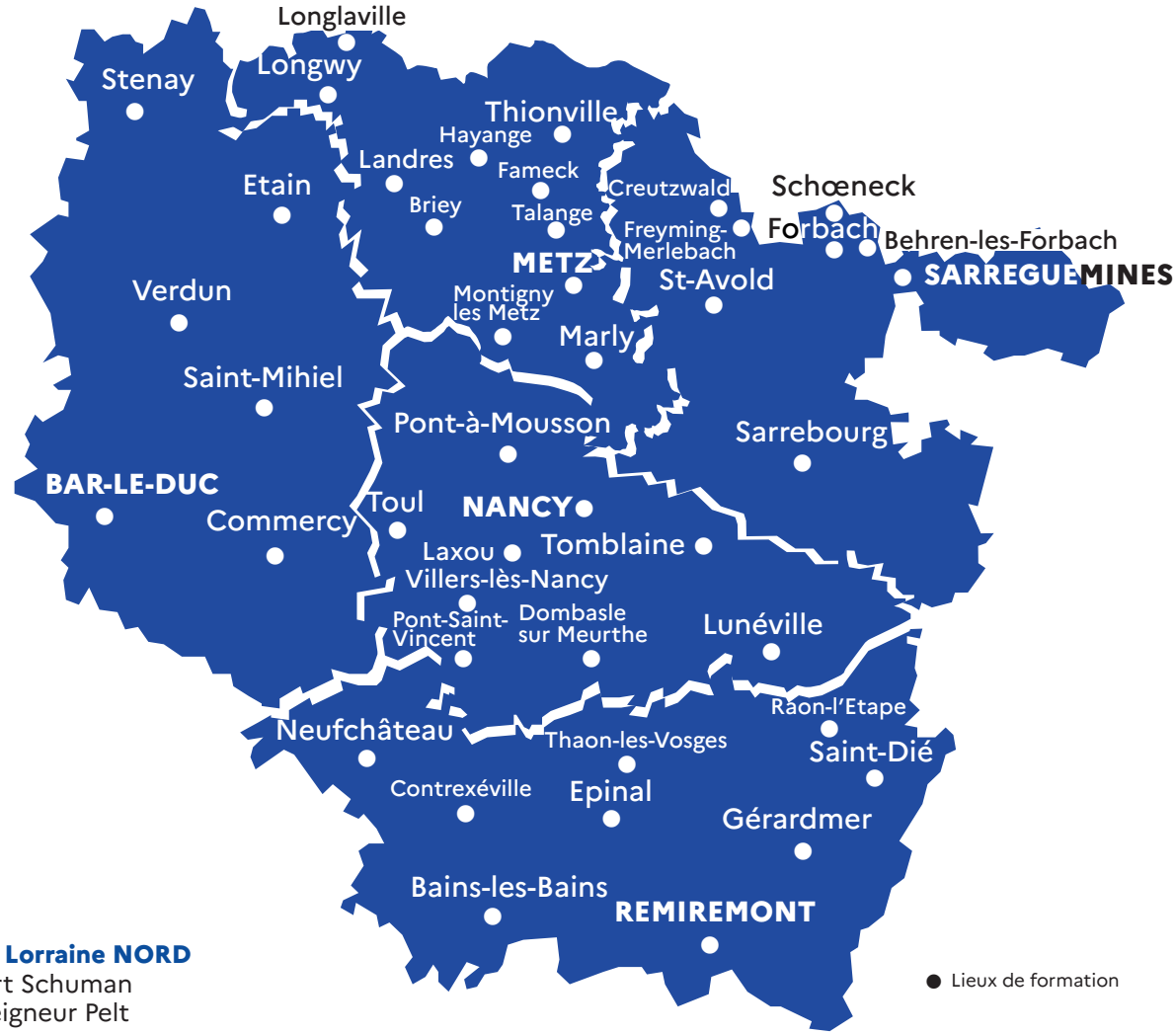

GRETA-CFA Lorraine NORD
Lycée Robert Schuman
4 rue Monseigneur Pelt
BP 35128
57074 Metz Cedex 03
Tél : 03 87 76 40 31
greta-lorraine-nord@ac-nancy-metz.fr

GRETA-CFA Lorraine CENTRE
Lycée Henri Loritz
29 rue des Jardiniers - CS 34218
54042 Nancy Cedex
Tél : 03 83 30 87 00
greta-lorraine-centre@ac-nancy-metz.fr

GRETA-CFA Lorraine EST
27 rue du Champ de Mars
BP 61165
57215 Sarreguemines Cedex
Tél : 03 87 98 96 00
greta-lorraine-est@ac-nancy-metz.fr

GRETA-CFA Lorraine OUEST
77 Bd Raymond Poincaré
55000 Bar-le-Duc
Tél : 03 29 76 24 76
greta-lorraine-ouest@ac-nancy-metz.fr

GRETA-CFA Lorraine SUD
Lycée André Malraux
13 rue de l'Epinette - BP 20160
88200 Remiremont
Tél : 03 29 62 53 56
greta-lorraine-sud@ac-nancy-metz.fr

CFA régional des métiers du sanitaire et social
GIP FTLV - Organisme gestionnaire
28 rue de Saurupt
54012 Nancy Cedex
Tél : 03 83 55 65 41
ce.cfa-gip@ac-nancy-metz.fr

@cfasanitaireetsocial

www.greta-lorraine.fr

SCAN ME

GIP FTLV-com/sm-01/2023- Adobe Stock